

Des Maisons des Enfants aux Écoles Maternelles Communautaires

Au Bénin de 1993 à 2008, 27 Maisons des Enfants ont vu le jour.

Le document ci-après relate l'historique de leur mise en place, leur essaimage dans le pays, leur évolution vers des Centres-ressource puis vers des Ecoles Maternelles communautaires. L'ensemble témoigne de l'importance du rôle de ces structures d'accueil qui, outre qu'elles concourent au développement des AGR, répondent clairement aux préoccupations des Etats concernant l'éducation de leurs jeunes enfants.

● Naissance de la Maison des Enfants de Tchakou au Bénin

Préalables à l'ouverture de la première Maison des Enfants :

En 1992 l'OMEP (Comité Mondial de l'Enseignement Préscolaire) organisait à Cotonou le colloque inaugural de son comité béninois et demandait à deux membres du GREF (Groupement des Retraités Education sans Frontière) d'y participer en son nom. Une enquête de l'UNICEF auprès de 400 groupements féminins avait révélé une forte demande de structures d'accueil pour les jeunes enfants. Une crèche-pilote avait été installée dans un village en pleine région cotonnière et des crédits étaient prévus pour l'ouverture de 150 établissements de même type. Les difficultés de fonctionnement de la crèche-pilote avaient fait abandonner ce projet.

De sa visite sur place l'équipe du GREF fortement impressionnée par la clarté de l'analyse de l'échec faite par les femmes du Groupement féminin, résumée dans un propos de la responsable "il faudrait qu'ils s'entendent là-haut", tirait un certain nombre de paramètres minimaux de réussite :

A partir du constat et des remarques de la responsable de ce projet à l'UNICEF, il avait été déduit un certain nombre de paramètres minimaux de réussite :

- * une demande forte
- * l'homogénéité du groupement des demandeurs (professionnel, social, ethnique, culturel...)
- * un projet partagé
- * un groupe structuré
- * l'accord de l'environnement dans tous ses composants familial, éducatif, administratif, culturel et culturel.
- * un comité de pilotage impliqué,

Les démarches nécessaires pour rechercher un lieu d'accueil pour jeunes enfants aboutissent au village de Tchakou village choisi en fonction des paramètres de réussite repérés.

Des aides financières sont sollicitées et obtenues auprès du MAE, d'une collectivité territoriale et d'associations françaises.

Le terrain est rétrocédé par l'école primaire du village.

● Le contrat de départ :

Selon les termes du projet déposé auprès du MAE en 1993, l'action s'articule autour de deux objectifs

« Pour les enfants : assurer la garde collective des plus jeunes, et favoriser leur meilleur développement.

« Pour le village : créer et faire prendre en charge par le village des équipements de services collectifs et faire de la maison des enfants un lieu de formation et de référence ».

La « maison des enfants » de Tchakou sera ouverte en 1994.

● Les principes : pérennité et essaimage

Les principes de fonctionnement sont établis en partie au préalable, ils évoluent ensuite par tâtonnement dans l'expérimentation.

Deux mots clés servent de base aux démarches :

Pérennité « imposé » par le MAE mais accepté sans réticence,

Essaimage implicite dans le projet et traduit dans les faits par le choix des lieux non isolés et ouverts au village et aux groupements de femmes des autres villages et par l'organisation d'opérations portes ouvertes.

● Moyens mis en place des centres ressource pour assurer la pérennité :

Considérée comme un lieu de formation actif la maison des enfants fonctionne comme un centre-ressource, défini dans le projet comme :

« Lieux d'échanges de savoirs, les centres ressource ont pour ambition de mettre en place des équipes béninoises susceptibles de les prendre en charge et de faire partager leur expérience à d'autres groupes dans un souci de diffusion. »

Les responsables de ces centres-ressource ont le souci de pérennité en développant l'autonomisation des participants à deux niveaux :

- * celle des maisons dans leur gestion par rapport aux partenaires du Nord et du Sud,
- * celle des partenaires du Sud par rapport à ceux du Nord.

Pour ce faire un principe doit être assumé collectivement :

La coresponsabilité des éducateurs :

- * entre les formateurs du Nord et du Sud,
- * entre les lieux d'accueil et les milieux familiaux,
- * entre les différents milieux éducation, santé, économique et culturel,
- * dans le respect des institutions et des traditions.

La préparation et la mise en place des moyens financiers devant assurer à un terme défini à l'avance, l'autonomie financière est assurée.

● Modalités de l'essaimage

Il a été de trois ordres :

* pendant la période 1996/2000 un élargissement avec le premier partenaire du Sud par l'ouverture de 4 maisons des enfants dans d'autres lieux.

A ce jour une maison a quitté le projet, une autre a été fermée.

- * pendant la période 2004/2007 par l'ouverture de 3 maisons satellites rattachées à une maison déjà ouverte,
- * pendant cette même période de 2004/2007 par élargissement à d'autres partenaires du Sud.

Ouverture de la première école maternelle communautaire (changement de sigle EMC) suivie de 6 autres.

En 2008 :

Ouverture de 11 EMC

En cette fin d'année 2008 le bilan rend compte de l'ouverture de 26 maisons, dont l'une a quitté le projet et l'autre a été fermée.

A partir de ces deux analyses interne et externe, il est possible d'affirmer que les deux objectifs de départ sont atteints, l'essaimage des maisons est assuré. De la première maison en sont nées 25 autres. On peut aussi dire que la pérennité est atteinte au maximum, une a été privatisée mais accueille toujours des enfants, une seule a été fermée. Ces structures d'accueil pour jeunes enfants organisent des formations en direction des adultes.

En reprenant

- les termes de l'évaluation externe :

Pertinence : projet correspondant à une demande d'associations béninoises : I.D. PECHE, des groupements de femmes.

Cohérence : Répond à un triple besoin : accueil et scolarisation de jeunes enfants, alphabétisation d'adultes, sensibilisation à des problèmes sociaux et médicaux essentiels. La coordination assurée par un Comité de pilotage, bien composé et particulièrement actif.

Effectivité : les actions réalisées répondent aux objectifs tels qu'ils avaient été initialement définis. Établissements visités répondant aux normes d'hygiène et permettant des activités. Travail adapté et de grande qualité des éducatrices.

Efficacité : au niveau de la petite enfance et des éducateurs, les effets sont évidents. Les relations suivies avec le Centre de santé ont produit des effets positifs nettement perceptibles. Toutefois, une Maison des enfants souhaitée par les partenaires béninois n'a pu être ouverte faute de local mis à disposition. Par ailleurs, si l'alphabétisation s'est développée, elle concerne majoritairement les femmes. Un potentiel d'alphabétiseurs formés conformément aux objectifs est disponible.

Efficience : compte tenu des réalisations, du faible coût des membres du GREF, des dépenses de personnel modestes, forte efficience. Crédits dépensés en conformité avec les objectifs du programme.

Impact : très net tant au niveau local (enfants, groupements de femmes), au niveau régional (autorités politico-administratives), à celui de la coopération bilatérale française et de coopérations multilatérales. Implication de structures locales françaises.

Viabilité, pérennité : elle devrait être assurée, au moins pour les Maisons des enfants dans la mesure où les structures ont intégré cette dimension dès le démarrage du projet. AGR fonctionnant réellement : stockage de denrées alimentaires achetées lors des périodes d'abondance et revendues avec bénéfices lorsque les prix augmentent, élevages de lapins, location de bâches pour les fêtes, projet de TV et de baby-foot payants, locations de pirogues à moteur.

- Les précautions prises avant l'ouverture de la maison des enfants de Tchakou :

* une demande forte

* un projet partagé

* un groupe structuré

* l'homogénéité du groupement des demandeurs (professionnel, social, ethnique, culturel...)

* l'accord de l'environnement

- Les objectifs selon les termes du projet déposé auprès du MAE en 1993,

« Pour les enfants : assurer la garde collective des plus jeunes, et favoriser leur meilleur développement.

Pour le village : créer et faire prendre en charge par le village des équipements de services collectifs et faire de la maison des enfants un lieu de formation et de référence »

- L'analyse d'une approche systémique de la structure (Sylvie Casse-Franco août 1995) dans sa recherche-action montre les fonctions multiples et précise qu'elle a été considérée du point de vue :

- * *Du développement global des enfants*
- * *De la formation des parents*
- * *De l'évolution socio-éducative, économique de l'environnement*
- * *De la création de production et de commercialisation*
- * *Des perspectives d'autonomie et d'autofinancement à cinq ans.*

Le bilan de ces années de fonctionnement nous permet de définir les grandes lignes du mode de fonctionnement construit pas à pas et de définir les termes d'un cahier des charges de ces maisons des enfants.(voir annexe)

● **L'évolution constatée en 14 ans**

Tout en notant que les principes retenus à la naissance des maisons ont été conservés, il est possible de constater des évolutions, en raison de la volonté d'adapter le fonctionnement aux besoins observés.

Des changements concernent :

* ***L'ouverture***

Ouvertes à l'intention des très jeunes enfants, les premières maisons des enfants tenaient plus de la crèche parentale que de l'école maternelle, elles prenaient en charge le développement global des enfants mais comme elles n'accueillaient pas les enfants au-delà de quatre ans, la préparation directe à l'entrée à l'école primaire n'entrait pas dans ses objectifs.

Très vite sur la pression des parents, il a fallu garder aux enfants les plus âgés pour couvrir la période de 4 à 6ans, âge légal d'entrée à l'école primaire.

Au moment de la remise des maisons à la responsabilités des groupes de parents, ce qui avait pour conséquence l'autonomie financière, certaines des ces structures destinées aux plus grands ont été fermées dans un souci d'économie. Elles ont été heureusement réouvertes sur la pression de l'école élémentaire.

Ceci a eu pour conséquence positive que dans certains cas l'Etat a nommé une institutrice puis a alloué une indemnité à l'éducatrice qui avait ouvert la maison.

* ***Le fonctionnement***

Au départ il avait été imaginé que les mères par roulement assureraient bénévolement le fonctionnement sous la responsabilité de l'une d'elles tant pour l'encadrement des enfants que pour la confection des repas.

Très vite il est apparu que cette formule ne pouvait être maintenue, il a été nécessaire de donner une indemnité à la responsable de la maison et à celle qui assurait la confection des repas.

Les aides ponctuelles à ces deux responsables sont restées bénévoles.

* ***La participation financière des familles***

En concertation le montant du prix de journée est décidé avant l'ouverture. Les familles participent aux frais de fonctionnement et de restauration. Il a parfois été difficile d'obtenir une régularité des versements hebdomadaires pendant la période d'appui des partenaires du Nord. Une fois cette période passée, il est constaté une nette amélioration de ce problème voire sa disparition.

* ***Les Activités Génératrices de Revenus***

C'est dans ce secteur que le tâtonnement a été le plus laborieux.

Plusieurs voies ont été explorées :

- Appuyer le développement d'AGR familiales pour faciliter le paiement du prix de journée, pour augmenter les revenus familiaux et faciliter le paiement du prix de journée, des formations à l'utilisation de microcrédit ont du être ajoutés aux formations à la gestion.
- Créer des AGR rattachées à la structure pour les maisons autonomes,
- Développer les AGR du partenaire du Sud prenant en charge plusieurs maisons.

● Perspectives

Pendant le colloque de Ouagadougou organisé par le REPTA, sur le thème « inclure les exclus », un atelier a été consacré à la Petite Enfance. Comme celles d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, la délégation béninoise a montré combien l'éducation des jeunes enfants est à nouveau dans les préoccupations des populations et des Etats.

L'autonomisation des partenaires peut être envisagée; c'est une visée à coup sûr plus difficile à atteindre sachant que l'autonomie peut apparaître comme la fin des aides financières.

● Poursuite de l'essaimage

Les perspectives des partenaires concernent d'abord essentiellement l'ouverture d'autres maisons et l'amplification des formations qui y sont dispensées.

Cette aide assurera l'ouverture de nouvelles écoles maternelles communautaires pendant une période de trois ans. Elle aura pour mission de construire ou aménager des locaux, assurer les frais de fonctionnement, nourriture des enfants indemnités aux éducatrices et mettre en place les Activités Génératrices de Revenus (AGR). (voir annexe budget de création et de fonctionnement).

Il sera nécessaire d'agir par paliers en parfaite concertation en adaptant les étapes aux résultats acquis et consolidés. Il faudra maintenir un appui à l'essaimage par la recherche de partenaires du Nord et du Sud. Il faudra également transférer progressivement la gestion des subventions du Nord vers le Sud.

● Mise en œuvre de l'autonomisation et mise en réseau

Il sera nécessaire de mettre en place un groupe mixte de réflexion regroupant des partenaires du Sud et du Nord, des formateurs de formateurs et des formateurs de terrain, des responsables de l'Education, de la Santé, de l'Economie, des représentants des communautés urbaines.

● Mettre en place un colloque :

Pour atteindre ces objectifs, **un colloque** est envisagé conjointement par le REPTA, collectif auquel le GREF adhère (voir plaquette jointe) et le REPTA-Bénin.

Il aura pour but :

** de créer le groupe de pilotage pour une mise en réseau de tous les acteurs de l'éducation des jeunes enfants au Bénin, et dans la Sous-Région,*

** de faire connaître les structures d'accueil pour jeunes enfants et leurs rôles,*

** d'affiner collectivement leurs cahiers des charges,*

** d'inventorier les formations à dispenser dans ces structures agissant comme des centres ressource en direction des familles,*

** d'élaborer un guide de fonctionnement à l'intention des éducatrices, appuyé sur les objectifs de Dakar, les instructions officielles des écoles maternelles formelles et les expériences acquises.*

** de mettre en place un plan de formation initiale et continue des éducatrices,*

- de mettre en chantier partenarial l'élaboration d'outils de formation.*



Mamadou N'Doye
Président du REPTA

A

Monsieur le Ministre des Enseignements Primaire et Maternel du Bénin.

Monsieur,

L'un des membres de l'association que je préside œuvre depuis 1992 dans votre pays au profit de la Petite Enfance. Le GREF en effet a ouvert en 1994 une structure d'accueil pour jeunes enfants qui a su se maintenir en toute autonomie et être un exemple pour la trentaine d'écoles communautaires ouvertes à son image.

Nous sommes par cette présence durable dans votre pays, à même de mesurer l'attention que vous portez à l'éducation précoce.

C'est un plaisir pour nous de vous informer que de fait c'est l'esprit des CESE qui anime ses structures. Elles sont animées par les femmes lettrées des villages dans lesquels elles sont ouvertes et répondent au mieux aux besoins du terrain. Elles sont en outre des lieux dans lesquels les parents peuvent recevoir des formations utiles au développement.

Nous avons constaté que d'autres associations ou institutions ont également pris en compte ces besoins reconnus par la conférence de Dakar.

Maintenant que les écoles communautaires non formelles ouvertes montrent que soutenues par des ONG du nord et du Sud elles sont pérennes et autonomes à court terme avec l'aide de votre ministère. Nous constatons qu'elles sont demandées par les populations. Nous pensons, qu'il est temps d'unir nos efforts pour donner une unité à toutes ses recherches au Bénin.

D'autres équipes des REPTA des pays d'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Mali, Niger, Burkina Faso, Togo et Madagascar) sont prêtes à rejoindre le REPTA et le REPTA Bénin pour engager de nouvelles recherches de terrain.

Le REPTA, dont je suis le porte-parole, souhaite très vivement organiser des Rencontres africaines de la petite Enfance au Bénin au début de la prochaine année dans le but :

- * de créer le groupe de pilotage pour une mise en réseau de tous les acteurs de l'éducation des jeunes enfants au Bénin, et dans la Sous-Région,*
- * de faire connaître les structures d'accueil pour jeunes enfants et leurs rôles,*
- * d'affiner collectivement leurs cahiers des charges,*
- * d'inventorier les formations à dispenser dans ces structures agissant comme des centres ressource en direction des familles,*
- * d'élaborer un guide de fonctionnement à l'intention des éducatrices, appuyé sur les objectifs de Dakar, les instructions officielles des écoles maternelles formelles et les expérience acquises.*
- * de mettre en place un plan de formation initiale et continue des éducatrices,*
- * de mettre en chantier partenarial l'élaboration d'outils de formation.*

Nous sollicitons pour ce faire votre haut patronage et votre autorisation d'établir avec vos services et en particulier avec Madame la Directrice de l'Ecole Maternelle un partenariat riche de possibilités.

Recevez, monsieur le Ministre mes cordiales salutations

A Paris le 25 Avril 2009

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. N'Doye', written in a cursive style.

Mamadou N'Doye